

16ème législature

Question N° : 979	De M. Marc Le Fur (Les Républicains - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Vaccination des sapeurs-pompiers étrangers	Analyse > Vaccination des sapeurs-pompiers étrangers.
Question publiée au JO le : 30/08/2022 Réponse publiée au JO le : 14/02/2023 page : 1477 Date de signalement : 15/11/2022		

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la question des renforts de sapeurs-pompiers étrangers dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt en France au cours de l'été 2022. Il souhaite connaître le nombre de sapeurs-pompiers ainsi reçus en renfort, leur nationalité et leur lieu d'intervention. Il souhaite également savoir si le schéma vaccinal de ces pompiers étrangers était complet et comment il a été contrôlé. Au cas où cela ne serait pas le cas, il souhaite savoir quelles démarches ont été faites auprès des sapeurs-pompiers français suspendus parce que non vaccinés afin qu'ils puissent également être mobilisés dans la lutte contre le feu.

Texte de la réponse

La France a activé, durant l'été 2022, le Mécanisme de Protection Civile de l'Union européenne (MPCU), afin de faire face aux feux qui touchaient notamment les forêts du Sud et Sud-Ouest de la France. Ainsi, des renforts terrestres de lutte contre les feux de forêt ont été mis à disposition de la France au mois de juillet 2022, selon le format suivant : – 65 sapeurs-pompiers allemands et 24 véhicules ; – 73 sapeurs-pompiers autrichiens et 14 véhicules ; – 77 sapeurs-pompiers roumains et 14 véhicules ; – 146 sapeurs-pompiers polonais et 49 véhicules ; – 12 sapeurs-pompiers suisses et 4 véhicules (coopération bilatérale, hors MPCU). Ces renforts terrestres européens ont été utilisés sur les feux de forêts du Sud-Ouest, à Landiras et à la Teste-de-Buch. Concernant le schéma vaccinal de ces renforts, il avait été requis auprès des pays partenaires que les sapeurs-pompiers soient à jour des obligations vaccinales applicables dans leur pays d'origine.